EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **07 novembre 2008**

AUJOURD'HUI **sept novembre deux mille huit**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 31 octobre 2008, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Serge GODARD, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Nicole BARBIN, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Roger GIRARD, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Claudine LAFAYE, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Louis VIRGOULAY**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Simon POURRET, Jean-Michel DUCLOS, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Thierry ORLIAGUET**
Excusé(e)s :	**Michel FANGET, Christine PERRET, Jean-Philippe VALENTIN**
Absent(e)s :	**/**
Secrétaire :	**Sandrine CLAVIERES**

VOEU SUR L'AVENIR DES FINANCES DES COLLECTIVITÉS LOCALES

Rapporteur : Monsieur le Maire

Refuser l'asphyxie financière des collectivités locales, dégager de nouvelles ressources financières par une réforme audacieuse de la fiscalité permettant de réalimenter la dépense publique, moteur important des investissements dans notre société et de répondre aux besoins sociaux.

Les collectivités territoriales sont confrontées à des besoins sans cesse croissants. Or, le désengagement de l'Etat et les transferts de compétences non accompagnés de moyens pérennes et évolutifs, s'ajoutant à des ressources stagnantes, voire en diminution, aboutissent à une asphyxie rapide et programmée des collectivités locales.

L'autonomie financière de gestion est mise en cause, en contradiction avec la libre administration des collectivités territoriales.

En remettant en cause unilatéralement le contrat de solidarité et de croissance, l'Etat revoit aussi à la baisse l'enveloppe des dotations faites aux collectivités alors que les dépenses de ces dernières sont en forte augmentation, du fait notamment de hausses généralisées et des transferts de compétences de l'Etat qui ont eu lieu et qui n'ont pas été accompagnées des financements correspondants.

A terme, les conséquences de cette politique seront catastrophiques pour les citoyens et conduiront les collectivités à freiner tout effort en direction des habitants et de prendre des dispositions favorables à l'intérêt des populations. Cette situation ne peut perdurer.

Le Conseil Municipal de Clermont-Ferrand demande au Gouvernement une réforme de la fiscalité locale garantissant l'autonomie financière aux collectivités territoriales qui leur permettra d'assurer toutes leurs compétences.

Il demande notamment que l'assiette de la taxe professionnelle soit élargie en intégrant la taxation des actifs financiers, qui ne participent pas actuellement au développement des territoires et à la satisfaction des besoins sociaux.

En appliquant un taux modeste de 0,5% sur les actifs financiers, 15 milliards d'euros seraient disponibles pour les collectivités locales.

Ce serait une première étape dans la refonte de la fiscalité locale et dans la construction d'une plus grande justice sociale.

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 14 novembre 2008

Le Maire,

Serge GODARD